

Méthode E.S.P.È.R.E.® – Thèmes d'application

L'École

Proposition de loi visant à favoriser les relations humaines en milieu scolaire par l'apprentissage de la communication dès l'école maternelle.

par Jacques Salomé.

Exposé de motifs.

Depuis quelques années, l'opinion est de plus en plus souvent alertée par la violence et la dégradation des comportements à l'école. Les incivilités des élèves s'affichent parfois même dès l'école maternelle. Aujourd'hui, les agressions envers les enseignants sont heureusement fortement dénoncées. Cependant, certaines statistiques font état de chiffres inquiétants qui indiquent que la majorité des violences a lieu parmi les élèves entre eux, au sein de l'école.

Un récent avis du Conseil économique, social et environnemental intitulé « *L'Education civique à l'école* » s'est penché sur ce problème. Cet avis préconise une éducation civique dès la maternelle considérant que l'instruction civique qui visait, autrefois, à transmettre des savoirs et des règles de comportement, le reste étant de la compétence des familles, n'est plus en adéquation avec l'évolution de la société.

En effet, l'instabilité des couples, le nombre important de familles monoparentales où le père n'est plus présent pour imposer des limites, les conditions de vie précaires, le chômage, rendent de plus en plus difficiles l'éducation des enfants. De plus, l'environnement consumériste ainsi que le savoir désordonné et dispersé, accessible sans difficulté sur internet, contribuent à offrir de faux pères et créent la confusion dans l'esprit de bien des jeunes.

Aujourd'hui, de nombreuses familles se sentent démunies et demandent à être secondées par l'école dans leur mission éducative.

L'école devrait pouvoir répondre à cette demande éducative toute en assurant sa mission prioritaire qui demeure l'instruction et la transmission du savoir.

Elle devrait pouvoir devenir un lieu où l'expérimentation de la vie en commun dans le respect d'autrui trouve toute sa place.

Quelques expériences éducatives mises en place tant en France qu'au Canada se sont avérées très prometteuses.

En effet, des enseignants spécialisés en communication, extérieurs à l'école, formés à la communication et aux relations humaines et/ou à la communication non-violente, ont réussi à mettre en place des outils et méthodes pédagogiques favorisant l'apprentissage de la communication relationnelle basée sur l'écoute, l'estime de soi, le respect d'autrui, la tolérance et l'ouverture aux autres.

Ces projets innovants ont permis de créer des liens d'estime entre les élèves et entre les professeurs et les élèves au sein d'établissements scolaires qui connaissaient de réelles difficultés. Les élèves ont appris à se rencontrer, à s'écouter, à faire tomber leurs craintes et leurs peurs et à mettre en commun leurs expériences réciproques.

L'école, lieu de brassage social, devrait pouvoir devenir ce lieu d'inclusion où le sentiment d'appartenance à une même école peut devenir un faire-valoir pour développer la confiance en soi et favoriser la réussite scolaire.

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 dans son article 34 ouvre la possibilité d'innover dans le système scolaire, au titre de l'expérimentation.

Il nous a semblé utile de tirer profit dès à présent de certaines expérimentations en rendant obligatoire dès l'école maternelle un enseignement de la communication et des relations humaines. Cet enseignement devrait pouvoir s'intégrer dans les programmes scolaires comme activité d'éveil sous forme d'atelier à raison de 2 heures par mois.

Entre le cabinet du médecin ou du psychologue il y a un espace à créer au sein de l'école pour traiter les difficultés du quotidien et favoriser l'apprentissage du savoir vivre ensemble dans le respect des différences.

Cette proposition devrait pouvoir contribuer à la lutte contre les incivilités et les agressions en milieu scolaire dont sont victimes, aujourd'hui, trop d'élèves et de professeurs. Les moyens peu coûteux, nécessaires à sa mise en œuvre, devraient pouvoir allier la formation humaine des jeunes tout en favorisant leur intégration et leur réussite dans un cadre scolaire.

Tel est l'objet de la présente proposition de loi qui vous est soumise.